

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Département Centre et Est
Pôle de Lyon

DREAL
guichet unique autorisations environnementales

Nos réf. : N°AU 2553 – dossier 2019-89-025
Vos réf. : votre courriel du 12 juillet 2019
Affaire suivie par : Laure Mangenot
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 26 72 65 65- Fax :04 26 72 65 69

LYON LE 07 AOUT 2019

Objet : Autorisation Environnementale AEU_89_2019_32 – Parc éolien du Val de Nantes

S: 89-YONNE/EOLIEN/2019/2019.89.025 AE VAL DE NANTES Avis DGAC.odt

Textes de référence :

1. Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.
2. Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Par courriel cité en référence, vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Solveo, pour l'implantation de 5 éoliennes de 200 m de hauteur sur la commune de Massengis (89) dans les conditions suivantes :

Eoliennes	Latitude	Longitude	Cote au sol (NGF)	Altitude sommitale (NGF)
E1	47°38'29,392"N	4°00'27,033"E	278 m	478 m
E2	47°38'18,059"N	4°00'38,867"E	290 m	490 m
E3	47°38'06,887"N	4°00'50,314"E	292 m	492 m
E9	47°38'27,232"N	4°01'10,425"E	280 m	480 m
E10	47°38'37,715"N	4°01'01,708"E	272 m	472 m

Je vous informe que ce projet n'est pas situé dans une zone grevée de servitudes aéronautiques et radioélectriques gérées par l'Aviation civile et n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne

En conséquence, **je donne mon accord pour la réalisation de ce parc ainsi que pour son exploitation.**

Copie : dsac-ne-eoliennes-bf@aviation-civile.gouv.fr
sdrcam.nord.envaero@gmail.com

.../..